

Direction départementale des Territoires Saône-et-Loire

# Contrôles sur place 2016

### **IPG** petits ruminants





## Contrôles sur place de l'IPG ovine et caprine

La population de contrôle doit concerner :

3% des détenteurs d'ovins/caprins et 5 % des animaux soit :

3% \* 2 031 détenteurs d'ovins/caprins = 61 exploitations

5% \* 80 063 ovins/caprins = 4 004 ovins/caprins

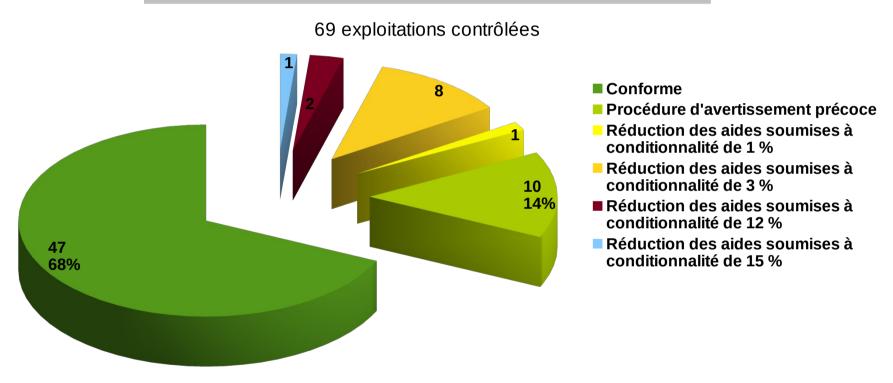
#### Nombre de contrôles IPG réalisés = 69

\* Le nombre de contrôles IPG ovine/caprine réalisé est plus important que le nombre demandé du fait que les contrôles de l'éligibilité des aides animales (ABA, ABL, Aide ovine et Aide caprine) imposent un contrôle systématique de l'IPG de tous les ruminants présents sur l'exploitation



### Contrôles sur place de l'IPG ovine et caprine

#### Résultat des contrôles IPG Ovine et caprine 2016



14 exploitations ont fait l'objet de la procédure « d'avertissement précoce ». Le système d'avertissement précoce (SAP) s'applique à certains cas de non-respect identifiés comme mineur par leur gravité, leur étendue et leur persistance et sans incidence directe sur la santé humaine et animale. Il implique l'obligation pour l'agriculteur de mettre en œuvre une action corrective. Aucune réduction n'est appliquée sauf en cas de nouveau contrôle (non systématique) sur l'une des deux campagnes suivantes.

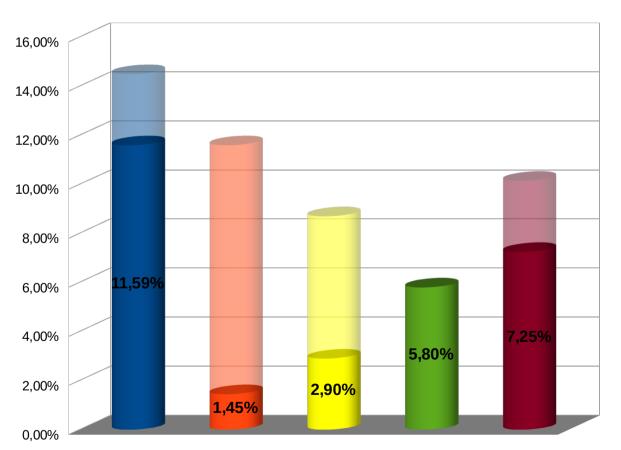
10 exploitations étant concernées uniquement par ce type d'anomalie, elle ne font l'objet d'aucune réduction de leurs aides PAC.

A te Care - To a

# Contrôles sur place de l'IPG ovine et caprine – Anomalies conditionnalité 2016

Typologie des anomalies IPG

Proportion d'exploitations concernées sur les 69 contrôlées



- Notification des mouvements
- Identification des ovins/caprins
- Recensement
- Document de pose de repères
- Document de circulation

\* En transparence, la part des exploitations ayant fait l'objet d'une procédure d'avertissement précoce



<sup>\*</sup> Une même exploitation peut être concernée par plusieurs anomalies

# Contrôles sur place de l'IPG ovine et caprine – Anomalies conditionnalité 2016

Typologie d'anomalies	Nb d'explo itations	Avertisse ment précoce	taux de réducti on
Absence totale de notification de mouvement	8	1	3%
Absence partielle de notification de mouvement : entre 1 et 4 notifications absentes	2	2	0%
Absence totale d'élément d'identification : entre 1 et 14 animaux ou au plus 1% des animaux entre 15 et 49 animaux ou au plus 1% des animaux	2 0	2 /	0% 3%
Identification non conforme : Entre 1 et 3 animaux et/ou moins de 30% des animaux plus de 3 animaux et entre 30 % et 70% des animaux	4 1	4 /	0% 3%
Recensement non transmis à l'EdE	2	1	3%
Recensement présent à l'EdE, absent du registre	4	4	0%
Absence totale de document de pose de repères	4	1	3%
Absence totale de document de circulation	2	1	3%
Absence partielle de document de circulation, plus de 4 documents absents	2	1	1%
Absence partielle de document de circulation, entre 1 et 4 documents absents	3	3	0%



<sup>\*</sup> Une même exploitation peut être concernée par plusieurs anomalies